



Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Contribution d'ATD Quart Monde

La participation et l'accès aux droits

Buts:

Susciter un dialogue approfondi et structuré avec les personnes en situation de pauvreté et avec les associations dans lesquelles elles s'expriment. Créer les moyens de ce dialogue pour qu'il conduise à des changements.

Améliorer l'accès aux droits et l'insertion sociale des personnes en situation de pauvreté en partant de leur expérience, de leur réflexion et de leurs propositions.

Projet pour le Comité directeur de cette Stratégie

**Responsables de ce rapport : Marie-Rose Blunschi Ackermann et
Olivier Gerhard, ATD Quart Monde**

En collaboration avec les personnes en situation de pauvreté et les membres de :
Association des familles du quart monde de l'Ouest lausannois, b'treff (Flawil), ATD Quart
Monde (Groupes de Bâle, Fribourg, Genève, Zurich, Jeunes de Suisse romande), Université
populaire Quart Monde Suisse.

30 juin 2008

Contribution d'ATD Quart Monde sur la participation et l'accès aux droits

Cette contribution a été préparée lors d'une journée de travail rassemblant le 24 juin 2008 divers membres d'ATD Quart Monde. Elle s'est appuyée sur l'Université populaire Quart Monde qui a eu lieu le 7 juin 2008 sur le thème de la participation.

1. La participation des personnes en situation de pauvreté est essentielle

1.1 Introduction

La participation des personnes défavorisées à l'élaboration des politiques est, de plus en plus et à tous les niveaux, considérée comme indispensable à la cohésion sociale. Dans un rapport récent, le Conseil fédéral précise : « *Comme toute autre société moderne, la Suisse doit aujourd'hui faire face à une accélération de la diversité dans tous les domaines et les dynamiques liées à la globalisation peuvent engendrer un climat de tension sociale et identitaire susceptible d'être exploité politiquement. Les autorités sont convaincues que le dialogue social constructif et participatif permet d'oeuvrer vers l'intégration de tous les acteurs intéressés et notamment des personnes exposées au risque de marginalisation sociale.* »¹

C'est ainsi que, dans le cadre de l'élaboration d'une Stratégie de lutte contre la pauvreté, ATD Quart Monde et d'autres associations dans lesquelles les personnes en situation de pauvreté s'expriment, ont voulu permettre une réelle consultation de ces personnes. Cette consultation a eu lieu à deux niveaux :

D'une part, les réunions de l'Université populaire Quart Monde² 2007-2008 ont été ouvertes aux personnes de toutes les associations dans lesquelles les personnes en situation de pauvreté s'expriment. Les thèmes de ces réunions ont été décidés de façon à ce qu'elles puissent apporter des éléments utiles à cette Stratégie.

D'autre part une dizaine de réunions spécifiques ont eu lieu autour des six thèmes prioritaires qui avaient été identifiés dans le « Mandat de projet 'Stratégie de lutte contre la pauvreté' ». Des entretiens avec l'une ou l'autre personne en situation de pauvreté ont souvent complété ces rencontres. Les contributions faites sur ces six thèmes ont été étudiées et de nouvelles propositions ont été élaborées avec la participation des personnes en situation de pauvreté.

Les responsables de l'élaboration de cette Stratégie ont alors demandé à ATD Quart Monde de faire une contribution particulière concernant la participation et le dialogue avec les personnes en situation de pauvreté. Ils lui ont aussi demandé de rassembler dans un document unique toutes les propositions faites sur les 6 autres thèmes.

¹ Rapport de la Suisse au Conseil des droits de l'homme de l'ONU en vue de l'Examen périodique universel (14 mars 2008), page 20

² Voir dernier paragraphe du chapitre 1.2.

1.2 Une histoire de dialogue

Le présent rapport a été demandé à ATD Quart Monde qui rassemble en Suisse depuis 40 ans des personnes et familles en situation de pauvreté et qui est en lien avec d'autres associations ou groupes dans lesquelles, en Suisse, des personnes en situation de pauvreté s'expriment. Plusieurs actions communes ont été faites avec ces associations au cours de ces dernières années. Elles ont ainsi été consultées sur différents sujets travaillés pour l'élaboration d'une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Ce rapport s'appuie donc sur leurs réflexions et propositions.

En 1984, ATD Quart Monde a publié le livre « Des Suisses sans nom. Les Heimatlos d'aujourd'hui ». Ce livre envisage la vie économique, les orientations sociales, l'histoire et la législation du pays à partir du point de vue des familles en situation de pauvreté durable. Il fait des propositions pour vaincre l'exclusion dans tous les domaines de la vie.

En 1987, Joseph Wresinski, fondateur du Mouvement international ATD Quart Monde, rédige pour le Conseil économique et social français un rapport « Grande pauvreté et précarité économique et sociale » qui a un retentissement dans de nombreux pays dont la Suisse³. Il y définit la précarité et la grande pauvreté de façon évolutive en terme de responsabilités et de droits⁴. Il propose de mener avec la participation des personnes concernées une politique globale, cohérente et prospective qui a pour but l'éradication de la grande pauvreté. C'est dans cette perspective que Mme Ruth Dreifuss, présidente de la Confédération, vient en 1996, rencontrer une délégation de personnes et familles en grande pauvreté, au centre national d'ATD Quart Monde à Treyvaux, accompagnée que plusieurs conseillers d'États ou de responsables de l'action sociale de grandes villes.

En 2000, l'Union européenne lance une Stratégie basée sur des Plans nationaux et des Objectifs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale⁵. Cet engagement est pris en compte par la première Conférence nationale sur la pauvreté, organisée par l'OFAS en mai 2003. La délégation d'ATD Quart Monde comprend des personnes en situation de pauvreté. Elle propose que la Suisse élabore une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec la participation active des personnes concernées⁶. Cette proposition est reprise par la Conférence, puis par le Parlement, ce qui conduit finalement le Conseil fédéral à demander en 2007 à l'OFAS de coordonner cette élaboration.

³ Voir notamment « Pour une lutte globale contre la pauvreté », Document de la session de travail du 8 avril 1988, ATD Quart Monde, Treyvaux, 1988.

⁴ « *La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté, quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible* ».

⁵ Cette Stratégie avait été demandée par de nombreuses ONG, dont ATD Quart Monde qui l'avait préparé avec des personnes en situation de pauvreté de toute l'Europe. Voir notamment Mouvement international ATD Quart Monde, « Tous nous sommes des acteurs des droits de l'homme », Actes de la 6^{ème} session européenne des Universités populaires Quart Monde, Bruxelles, 1999.

⁶ Voir notamment Annelies Oeschger et Olivier Gerhard, « Plan national contre la pauvreté en Suisse : quelques enseignements européens », in Sécurité sociale CHSS 4/2003, pages 186-188, ainsi que Ursula Jomini, « Enfants et adultes pauvres, partenaires de l'édification d'une société solidaire », in Conférence nationale sur la pauvreté, Aspect de la Sécurité sociale n°21/3, OFAS, 2003.

Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Contribution d'ATD Quart Monde

Tout au long de son histoire, en Suisse comme dans d'autres pays, ATD Quart Monde s'est efforcé de mener des projets visant à un dialogue approfondi entre des personnes et familles en grande pauvreté et la société dans laquelle ils se trouvent. Ces dialogues sont créateurs de changements⁷. C'est ainsi que, par exemple, un cycle de dialogue a été organisé à Genève pour permettre à des enseignants et des parents en situation de pauvreté de briser les incompréhensions réciproques. Cette action a été menée en partenariat avec le Département de l'instruction publique qui a invité les participants à ce cycle à animer un séminaire de formation continue suivi par 70 professionnels de l'école⁸. Plus récemment, un volontaire permanent ATD Quart Monde est allé avec une caméra vidéo à la rencontre de plusieurs groupes ou associations rassemblant des personnes en situation de pauvreté à Bâle, Flawil, Zurich et Lucerne. La plupart des ces groupes ou associations ne font pas partie d'ATD Quart Monde. Avec chacun, il a réalisé une vidéo dans lesquelles les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion expriment leurs préoccupations, leurs révoltes, leurs espoirs, comme leur courage ou leur résistance. Ces vidéos, rassemblées dans un CD intitulé « ...von nationalen Bedeutung », ont alimenté de nombreuses rencontres de dialogue dans des universités, des associations, des paroisses et en particulier à l'occasion du 17 octobre, Journée mondiale du refus de la misère.⁹

Un troisième exemple est donné par l'Université populaire Quart Monde. Elle réunit quatre fois par an à Treyvaux des personnes en situation de pauvreté venant de plusieurs associations de toute la Suisse pour une journée de dialogue et de création. A partir d'un thème donné (par ex. la dignité, le chômage de longue durée, la beauté, les personnes réfugiées en Afrique, ...), chaque groupe ou association locale prépare une contribution à partir de l'expérience de vie de chacun. Lors de la session à Treyvaux, ces contributions servent de base au dialogue auquel un invité réagit. Au cours de ces dernières années, nous avons eu comme invité plusieurs conseillers nationaux, un directeur de revue sur le patrimoine, un directeur de centre d'insertion sociale et professionnel, un syndicaliste enseignant, En 2007-2008, les thèmes ont été choisis en fonction de la Stratégie de lutte contre la pauvreté et plusieurs personnes effectuant des travaux pour cette Stratégie y ont participé.

1.3 Une rencontre avec la Présidente de la Confédération

Une délégation d'une cinquantaine de personnes en situation de pauvreté a rencontré le 17 octobre, à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère, Mme Micheline Calmy-Rey, présidente de la Confédération. Pour préparer ce temps de dialogue, un dossier « Refuser la misère, un chemin vers la paix »¹⁰ a été élaboré par des personnes concernées à partir d'une centaine d'interviews dans lesquels les personnes exprimaient ce qu'elles souhaitaient dire en priorité à la Présidente. Ces interviews ont été réalisées dans plusieurs groupes ou associations dans lesquels les personnes en situation de pauvreté prennent la parole. Chaque groupe ou association a écrit une contribution qui a conduit à une rédaction finale de ce dossier dans laquelle ces personnes s'expriment directement.

⁷ Zur Rolle der Ärmsten in der aktuellen Armutsdiskussion : Marie-Rose Blunschi Ackermann : „Joseph Wresinski. Wortführer der Ärmsten im theologischen Diskurs“, Freiburg/Schweiz 2005, S. 20-60.

⁸ Forum DEP-ATD Quart Monde, « Communiquer avec l'école c'est important : c'est l'avenir des enfants qui est en jeu. Des parents qui ont la vie difficile et des professionnels de l'éducation dialoguent ensemble. », in Correspondance de l'enseignement primaire genevois, n°21, Département de l'instruction publique du canton de Genève, avril 2005

⁹ Peter Schächli, « L'audiovisuel comme médiation pour le partenariat entre organismes publics ou privés et les plus pauvres. Création du DVD « von nationaler Bedeutung » en Suisse », Mémoire présenté pour l'obtention du Diplôme Universitaire de hautes Etudes de Pratique Sociale, Université François-Rabelais Tours, Département des Sciences de l'éducation et de formation, soutenu en juin 2008;

¹⁰ Ce dossier se trouve sur www.quart-monde.ch

Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Contribution d'ATD Quart Monde

En voici quelques extraits :

- *·En Suisse, beaucoup de gens pensent qu'il n'y a pas de pauvreté. Alors les gens ont honte de dire qu'ils sont pauvres.(..) Ceux qui n'ont pas connu de grandes privations ne savent pas ce que ce que veut dire n'avoir pas d'argent en poche. Il faudrait qu'il y ait une commission qui soit chargée de savoir ce que vivent les pauvres en Suisse quand ils disent : "On est ignoré, on ne parle pas de nous, on ne voit pas notre courage pour résister chaque jour à la pauvreté et soutenir d'autres personnes".*
- *·"Dès 13 ans, j'ai été considérée comme nulle et j'y ai cru." Comme cette jeune femme, beaucoup d'entre nous ont entendu dire que n'étions pas capables. Cela bloque notre scolarité et nos relations avec les autres.*
- *·Pourtant nous nous battons, mais nous sommes souvent seuls face à toutes les difficultés. Nous finissons par douter de nous et à penser que tout cela est de notre faute.... Nous nous sentons tellement rejetés que nous ne sommes plus rien. Nous considérons que ce rejet est la pire chose qui nous arrive.*
- *·Souvent nous entendons des déclarations telles que: "Il faudrait qu'ils apprennent à mieux gérer leur argent." "C'est de leur faute..." "Elle achète des pommes-frites, elle ne peut pas être pauvre". On nous culpabilise et nous nous sentons sous contrôle social ; cela est insupportable. Nous cachons notre situation et évitons le public. Les conséquences en sont l'exclusion et l'isolement. Nous ne voulons plus être désignés comme parasites et fraudeurs.*
- *·Par expérience, nous savons que les personnes qui sont au bénéfice de l'aide sociale ne sont pas des fainéants qui n'ont pas envie de travailler, mais ils sont souvent démunis, découragés face au système. Ils ont un parcours de vie difficile et sont donc fragilisés et anéantis par le manque de ressources et de moyens de s'en sortir. Ils ont alors peur du jugement de l'autre. C'est difficile d'entendre qu'on profite de la société.*
- *·Nous avons une grande expérience de ce qui peut donner courage et dignité : sentir que nous existons, nous sentir utiles, être écouté, être pris au sérieux, rencontrer des personnes qui ont confiance en nous, se battre pour défendre nos droits et arriver à un résultat, vivre une amitié avec d'autres, faire de sa vie quelque chose de rempli et d'agréable.*
- *·C'est pourquoi nous disons qu'on ne sort de la pauvreté que par la dignité. Il ne faudrait jamais accepter pour d'autres, ce que l'on n'accepterait pas pour soi. Chaque personne si rejetée soit-elle a une place à prendre et ses valeurs à apporter.*
- *·Il y a plus de gens que l'on pense qui connaissent la faim. A l'une de nos réunions, deux participants disaient n'avoir quasiment rien mangé depuis 4 jours. Ils ajoutaient : "On n'a pas choisi de vivre ces souffrances. Et on se fait traiter de marginaux quand on va demander de l'aide."*
- *·Il nous faut demander l'aide auprès de fondations, de paroisses ou de personnes privées. Nous sommes alors obligés d'expliquer notre situation et nous sommes des demandeurs. Ce rôle est désagréable, humiliant et très souvent il rompt aussi nos contacts sociaux.*
- *·Les jeunes qui ont des difficultés à l'école ont besoin d'un accompagnement spécial pour entrer dans un apprentissage, une formation ou un travail... Il faut soutenir les jeunes pour qu'ils croient en leurs capacités.*
- *·Très souvent, les loisirs ne sont pas accessibles pour nous, mais nous avons aussi besoin de nous exprimer par exemple par une activité artistique ou autre. Etre bien dans sa tête, c'est ce qui donne envie d'aller de l'avant.*
- *·Une personne nous parle de sa honte d'utiliser sa carte pour entrer gratuitement à des manifestations culturelles. "Je n'ai jamais utilisé cette carte, même si j'aime beaucoup aller au cinéma ou écouter des concerts. J'ai eu honte et j'avais peur que les gens me reconnaissent et apprennent que je suis pauvre."*

2. Promouvoir la participation et l'accès aux droits des personnes en situation de pauvreté

2.1 La participation et l'accès aux droits

Ce chapitre 2.1 introduit les propositions P1 à P7 mises dans le chapitre 2.2.

2.1.1 Promouvoir un dialogue structuré au niveau national

Un peu partout à travers le monde, des associations se sont créées pour permettre aux personnes et familles en situation de pauvreté de sortir de l'exclusion sociale en se rencontrant, en favorisant l'expression de chacun, même de celui qui n'ose pas prendre la parole. Des initiatives se sont créées où ces personnes peuvent parler ouvertement de leur situation, développer leur pensée et découvrir que leur expérience de vie est partagée par d'autres personnes. Il s'agit d'une nouvelle « culture du dialogue » conduisant à des changements.

Ces associations doivent donc être plus reconnues et soutenues. C'est le sujet de la proposition P1. Mais une remarque de vocabulaire doit être faite. Il y a une différence entre les associations qui proposent un service aux personnes en situation de pauvreté et celles où ces personnes développent une « culture du dialogue ». Nous avons choisi, dans la suite de cette contribution, d'utiliser l'expression ; **les associations dans lesquelles les personnes en situation de pauvreté s'expriment.**

En s'exprimant dans le dossier remis à Mme Calmy-Rey, de nombreuses personnes en situation de pauvreté ont demandé de « *participer à des dialogues réguliers au niveau communal, cantonal, national et international. Ce dialogue doit s'appuyer sur la résistance des pauvres à la misère. Il doit être organisé de façon à ce que leur savoir et leur expérience puissent être entendus et pris en compte.* »

Cette proposition peut être mise en œuvre dans une grande diversité de forme selon les différents niveaux d'autorités. Aussi avons-nous choisi de faire ici (proposition P2) une proposition précise à un niveau national, dans l'espoir que des initiatives de ce type pourraient être encouragées à d'autres niveaux.

La proposition P3 concerne le 17 octobre, Journée mondiale du refus de la misère, car c'est une journée qui compte pour les plus pauvres. Elle a d'abord été célébrée depuis 1987 par les familles défavorisées et leurs amis, avant d'être reprise en 1992 par l'ONU. Elle est donc restée un moment privilégié de rencontre avec ces familles. Elle devrait continuer à :

- permettre une meilleure compréhension entre les personnes en situation de pauvreté et l'ensemble de la population en Suisse ;
- promouvoir l'engagement de tous pour la dignité et le respect des droits des personnes en situation de pauvreté ;
- mettre en lumière les situations de non-droits vécues par ces personnes et familles ;
- promouvoir l'expression des enfants sur les situations d'exclusion, faire connaître et soutenir les actions solidaires faites par les enfants.

La proposition P4 concerne un sujet vécu très douloureusement par les personnes en situation de pauvreté. Sans cesse, elles sont soupçonnées d'être des fainéants, des profiteurs, voire des fraudeurs. Certains groupes font croire à l'ensemble de la population que les personnes à l'aide sociale abusent de la situation et qu'elles touchent indûment de l'argent pris aux autres citoyens. Depuis quelques années, cette stigmatisation des pauvres augmente et prend des proportions tellement importantes que les services sociaux sont contraints à durcir les contrôles. Au point qu'ils deviennent souvent plus des contrôleurs sociaux que des soutiens sociaux. Les Principes directeurs "Extrême pauvreté et droits de

Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Contribution d'ATD Quart Monde

l'homme: les droits des pauvres" proposés en août 2006 au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, prévoient à leur article 10 :

10. La discrimination affectant les personnes vivant dans l'extrême pauvreté doit être sanctionnée en tant que violation des droits de l'homme. Ainsi, la stigmatisation des pauvres et de leurs associations, groupements, quartiers ou lieux d'habitation et leur qualification comme personnes sans droits, dangereux, violents et autres caractéristiques négatives doivent être considérées comme des formes de discrimination. La discrimination des pauvres fondée sur leur image, leur habillement, leur aspect physique ou tout autre motif ayant un lien avec leur situation d'extrême pauvreté constitue une violation des droits de l'homme. L'État, les organismes internationaux et les autres acteurs concernés ont l'obligation de critiquer et combattre la stigmatisation des pauvres et de promouvoir une image équilibrée et juste des personnes qui se trouvent en situation d'extrême pauvreté.

C'est pourquoi nous proposons (proposition P4) que la Confédération mène une campagne contre la discrimination des populations en situation de pauvreté.

Il nous semblait aussi nécessaire de formuler une proposition concernant la participation des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration de la Stratégie de lutte contre la pauvreté. Cette participation a déjà commencé à être mise en oeuvre, comme nous l'avons dit plus haut. Nous faisons une proposition précise concernant la Conférence sur la pauvreté qui figure dans le processus d'élaboration de cette Stratégie (proposition P5).

2.1.2 Favoriser un meilleur dialogue entre les personnes en situation de pauvreté et les acteurs sociaux

Dans les discussions menées avec les personnes en situation de pauvreté, les relations avec les acteurs sociaux, et notamment les travailleurs sont souvent évoquées comme difficiles. Avec les personnes concernées, 4 questions ont été identifiées avec des personnes dépendantes des services sociaux comme étant les questions prioritaires permettant d'améliorer le dialogue entre les personnes en situation de pauvreté et les travailleurs sociaux :

- le respect des bénéficiaires (notamment ceux en situation d'exclusion¹¹), l'application du code de déontologie des travailleurs sociaux, les recours simples et facilités en cas de désaccord (car dans de nombreux exemples, des personnes en situation de pauvreté ne se sentent pas respectées par les travailleurs sociaux)
- le rôle des travailleurs comme agents de la lutte contre la pauvreté (et non comme gestionnaires de l'aide sociale). Approfondir ce rôle permettra d'avancer sur deux aspects différents du travail social : l'accompagnement social et le développement de l'expression collective des personnes en situation de pauvreté.
- l'information des personnes en situation de pauvreté sur leurs droits et la simplification de cette information
- le développement de dialogues structurés entre les institutions sociales et les personnes en situation de pauvreté.

Ces questions sont reprises dans la proposition P6. Quant à la proposition P7, elle ouvre un champ encore trop peu exploré dans la formation des acteurs sociaux : le croisement des savoirs et des pratiques. En effet, les personnes en situation de pauvreté ont une expérience importante dans le combat contre la pauvreté. Les acteurs sociaux ont souvent avantage à soutenir les efforts déjà faits. Aussi avons-nous expérimenté que les personnes en situation de pauvreté pouvaient intervenir de façon tout à fait pertinente dans les formations des

¹¹ Voir notamment « Lignes directrices pour l'amélioration de la protection sociale », Conseil de l'Europe, 2002. Ces lignes directrices peuvent orienter l'ensemble du débat de la proposition P6.

Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Contribution d'ATD Quart Monde

acteurs sociaux et participer à des projets-pilotes de co-formation et de croisement des savoirs.¹²

2.1.3 Promouvoir le dialogue là où des injustices sont vécues

Le dossier présenté à Mme Calmy-Rey, comme d'autres publications antérieures¹³, donne de nombreux exemples d'injustices vécues par des personnes en situation de pauvreté : manque de ressources au point d'avoir faim, prélèvement fait sur le minimum vital pour le remboursement de dettes de différentes natures, contrôles exagérés, abus de pouvoir de la part de services sociaux, discrimination et stigmatisation à cause de la pauvreté, expulsions sans relogement, soins médicaux ou dentaires refusés, manque d'information sur les droits, mauvaises informations données sur les droits, mise sous pression de personnes fragilisées par les difficultés, privations de temps de repos, de loisirs ou de vacances, Ces situations résultent à la fois de lois ou règlements qui ne tiennent pas compte de situations extrêmes et de pratiques administratives et sociales.

A part de nombreux centres de consultations juridiques généralistes ou spécialisés, dont l'accès et la gratuité doivent être améliorés, des médiateurs existent dans cinq cantons (BS, BL, VD, ZG, ZH) ainsi que dans quatre villes (Berne, St Gall, Winterthur, Zurich). Ils peuvent jouer un rôle important pour soutenir des personnes en situation de pauvreté qui sont en conflit avec l'administration. C'est pourquoi nous proposons (proposition P8) la généralisation de ces bureaux de médiation.

Pour mettre fin à des injustices, il ne suffit pas de développer des moyens de recours. Il faut également chercher à les prévenir, d'autant plus que de nombreuses situations d'injustice sont vécues auxquelles ni l'appel à un médiateur ni le recours à la justice ne sont susceptibles d'apporter un remède. Il faut donc les recenser et les connaître, puis les rendre publiques, de façon à susciter un débat sur ce qui est acceptable ou non dans une société démocratique fondée sur les droits humains. Sur cette base, un dialogue peut être engagé entre les personnes en situation de pauvreté et les autres acteurs de la lutte contre la pauvreté (autorités, services publics et sociaux, professionnels de l'enseignement et de la santé, ...). Un observatoire « pauvreté, exclusion sociale et droits humains » devrait engager l'ensemble de ce processus de recueil, de publication et de dialogue. Les méthodes de travail et le contenu des publications devraient être élaborés en partenariat avec les organisations dans lesquelles s'expriment les personnes en situations de pauvreté. En particulier le travail de connaissance doit faire appel à la compréhension des processus sociaux et à l'expérience vécue des personnes concernées, croisée avec celle des autres acteurs de la lutte contre l'exclusion, et celle des milieux académiques. Cet observatoire pourrait également mettre en valeur des initiatives prises pour améliorer le respect des droits et de la dignité des plus défavorisés. Il pourrait aussi jouer un rôle important dans le débat sur le travail social proposé à la proposition P6. L'observatoire devrait produire notamment un rapport annuel pour le compte de la Confédération.

A quel organisme rattacher cet observatoire ? Le plus naturel serait que cette observation soit une des missions confiées à l'organe de suivi de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Mais il serait intéressant qu'il travaille en synergie avec l'Institution suisse pour les droits humains, qui est en discussion au Conseil fédéral et au Parlement. La CSIAS est elle-même soucieuse d'être informée sur la mise en œuvre et les résultats réels de ses recommandations auprès des bénéficiaires de l'aide sociale. Plusieurs des situations décrites ci-dessus sont en contradiction avec ces recommandations. Elle pourrait donc aussi contribuer à cette observation.

¹² Voir Patrick Brun, « Croisement des savoirs et pouvoir des acteurs », L'expérience d'ATD-Quart Monde, in : Revue Vie sociale et traitements, 2002, N° 76, Éditions Erès

¹³ Voir notamment « Récits de courage et de résistance », ATD Quart Monde, Treyvaux, 2005.

2.2 Propositions

2.2.1 Promouvoir un dialogue structuré au niveau national

P1	Soutien aux associations dans lesquelles les personnes en situation de pauvreté s'expriment
Beschreibung	<p>« Chaque personne si rejetée soit-elle a une place à prendre et ses valeurs à apporter. »</p> <p>Permettre aux personnes en situation de pauvreté de se rassembler, de réfléchir ensemble, de partager leur expérience, de se soutenir mutuellement dans les difficultés, de faire des propositions et d'entrer en dialogue avec d'autres demande un grand investissement. L'engagement des personnes et associations qui accompagnent ce processus doit être soutenu financièrement. La Confédération et les cantons doivent mettre en oeuvre un tel soutien financier.</p>
Ziel	Soutenir les associations dans lesquelles les personnes en situation de pauvreté s'expriment
Zuständigkeit	Confédération, cantons
Umsetzung	Confédération, cantons
Finanzierung	Confédération, cantons
Evaluation	

Note complémentaire : au niveau de la Confédération, ce soutien financier pourrait être fait à travers le Crédit d'encouragement à l'éducation culturelle des adultes.

P2	Des dialogues réguliers au niveau national
Beschreibung	<p>« Nous nous sentons tellement rejetés que nous ne sommes plus rien. »</p> <p>Chaque année, dans la semaine qui précède le 17 octobre, Journée mondiale du refus de la misère, une rencontre de dialogue entre des personnes en situation de pauvreté et les autorités politiques est organisée. Ces dialogues sont préparés longtemps à l'avance en partenariat avec les personnes concernées.</p>
Ziel	Créer un temps de dialogue avec les personnes concernées autour du suivi de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté
Zuständigkeit	Conseil fédéral, Parlement, SODK-CDAS, Initiative des villes pour une politique sociale, Association des communes suisses, associations dans lesquelles les personnes en situation de pauvreté s'expriment.
Umsetzung	Organe de suivi de la Stratégie (OFAS)
Finanzierung	Confédération
Evaluation	

Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Contribution d'ATD Quart Monde

P3	Promouvoir le 17 octobre comme une journée de rencontre et d'engagement avec les personnes en situation de pauvreté
Beschreibung	<p>« <i>C'est rare de pouvoir parler de pauvreté sans avoir honte</i> »</p> <p>Chaque année, à la suite de la rencontre décrite dans la proposition 1 ci-dessus, le Conseil fédéral fait un message pour inviter la population et les autorités à célébrer le 17 octobre, Journée mondiale du refus de la misère, comme une journée à l'honneur des plus pauvres, une journée dans laquelle la participation des personnes en situation de pauvreté est centrale. Les autres autorités publiques soutiennent cette journée.</p>
Ziel	Permettre que la célébration du 17 octobre ouvre à une meilleure compréhension entre les personnes en situation de pauvreté et la population en Suisse ; promouvoir l'engagement de tous pour la dignité et le respect des droits des personnes en situation de pauvreté ; mettre en lumière les situations de non-droits vécues par ces personnes et familles ; promouvoir l'expression des enfants sur les situations d'exclusion, faire connaître et soutenir les actions solidaires faites par les enfants.
Zuständigkeit	Conseil fédéral, autorités publiques, société civile
Umsetzung	Conseil fédéral
Finanzierung	
Evaluation	

P4	Lutter contre la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté
Beschreibung	<p>« <i>Nous ne voulons plus être désignés comme parasites et fraudeurs.</i> »</p> <p>Le Conseil fédéral mène une campagne pour combattre les préjugés visant à considérer les personnes en situation de pauvreté comme des « fainéants », des « profiteurs », des « abuseurs »,</p>
Ziel	Créer un climat dans lequel le respect de la dignité des personnes en situation de pauvreté est vu comme essentiel dans la lutte contre la pauvreté
Zuständigkeit	Conseil fédéral, Cantons, Communes, syndicats, patronat, société civile
Umsetzung	Administration fédérale
Finanzierung	Confédération
Evaluation	

P5	Participation des personnes en situation de la pauvreté à la Conférence nationale sur la pauvreté
Beschreibung	La Conférence nationale sur la pauvreté prévue en 2009 se déroule sur deux journées. La première journée rassemble des personnes en situation de pauvreté autour du thème de la conférence. Quelques invités participent également à cette journée. La seconde journée rassemble les personnes habituellement invitées à une telle Conférence, ainsi qu'une délégation de personnes en situation de pauvreté. Celles-ci avec les invités à la première journée rapportent dans la seconde journée les résultats de la première journée.
Ziel	Assurer que la réflexion menée par les personnes en situation de pauvreté est présente dans des conditions d'égalité dans cette Conférence nationale sur la pauvreté
Zuständigkeit	OFAS, associations dans lesquelles les personnes en situation de pauvreté s'expriment
Umsetzung	OFAS
Finanzierung	Confédération
Evaluation	

2.2.2 Favoriser un meilleur dialogue entre les personnes en situation de pauvreté et les acteurs sociaux

P6	Pour un meilleur accompagnement social
Beschreibung	<p>« <i>Pourtant nous nous battons, mais nous sommes souvent seuls face à toutes les difficultés. Nous finissons par douter de nous et à penser que tout cela est de notre faute....</i> »</p> <p>Dans le cadre du suivi de la Stratégie de lutte contre la pauvreté, un large débat doit être lancé sur le rôle, la pratique et les moyens du travail social, ainsi que sur les relations entre les travailleurs et les bénéficiaires. Ce débat doit conduire à la mise en place de nouvelles pratiques, notamment à travers des projets pilotes. Des initiatives doivent être prises notamment sur quelques thèmes essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le respect des bénéficiaires, l'application du code de déontologie des travailleurs sociaux, les recours simples et facilités en cas de désaccord - le rôle des travailleurs comme agents de la lutte contre pauvreté (et non comme gestionnaires de l'aide sociale), notamment d'une part pour améliorer l'accompagnement social et d'autre part, pour développer avec les personnes en situation de pauvreté les moyens de leur expression collective - l'information des personnes en situation de pauvreté sur leurs droits et la simplification de cette information - le développement de dialogues structurés entre les institutions sociales et les personnes en situation de pauvreté

Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Contribution d'ATD Quart Monde

P6	Pour un meilleur accompagnement social
Ziel	Améliorer l'accès des personnes en situation à leurs droits ; améliorer le dialogue entre ces personnes et les travailleurs sociaux
Zuständigkeit	Tous les partenaires de la Stratégie de lutte contre la pauvreté
Umsetzung	Organe de suivi de la Stratégie (OFAS)
Finanzierung	Confédération, cantons, communes, associations gérant un service social privé
Evaluation	Établir des critères d'évaluation des services sociaux tenant compte du respect de la dignité et des droits des personnes. Échange de bonnes pratiques

P7	Formation des professionnels
Beschreibung	Inclure dans les formations initiales et continues des professionnels (travailleurs sociaux, éducation, justice, santé, ..), une formation à la collaboration et au partenariat avec les personnes en situation de pauvreté. Cette formation inclut une connaissance de la précarité et de la grande pauvreté vue à travers le regard des personnes qui la vivent. Des personnes en situation de pauvreté interviennent dans ces formations. Des projets pilotes de co-formation où des personnes en situation de pauvreté croisent leur savoir avec celui des professionnels sont encouragés.
Ziel	Les personnes en situation de pauvreté croisent leur savoir avec celui des professionnels de l'action sociale et éducative.
Zuständigkeit	Confédération, cantons, instituts de formation initiale et continue, associations dans lesquels les personnes en situation de pauvreté
Umsetzung	Institut de formation
Finanzierung	Financement habituel des formations initiales et continues
Evaluation	Nombre de telles formations et projets pilotes mis en place ; qualité de ces formations ; interventions dans ces formations de personnes en situation de pauvreté,

2.2.3 Promouvoir le dialogue là où des injustices sont vécues

P8	Établir des médiateurs et bureaux de médiation dans tous les cantons
Beschreibung	Tous les cantons devraient établir un médiateur et un bureau de médiation. Les médiateurs ont un échange régulier sur le rôle du médiateur dans la lutte contre la pauvreté. Dans tous les services sociaux, une affiche présente le rôle des médiateurs et comment le joindre.
Ziel	Mieux valoriser les médiateurs comme acteurs de la lutte contre la pauvreté. Les rendre accessible aux personnes défavorisées dans tous les cantons.
Zuständigkeit	Cantons, Association des ombudsmen parlementaires
Umsetzung	Cantons
Finanzierung	Cantons
Evaluation	

P9	Observatoire « pauvreté, exclusion sociale et droits humains »
Beschreibung	<p>« Il faudrait qu'il y ait une commission qui soit chargée de savoir ce que vivent les pauvres en Suisse quand ils disent : 'On est ignoré, on ne parle pas de nous, on ne voit pas notre courage pour résister chaque jour à la pauvreté et soutenir d'autres personnes' ».</p> <p>Création d'un observatoire pour mieux connaître les situations d'injustice vécues par les personnes en situation de pauvreté, la réflexion des personnes concernées et les initiatives prises pour améliorer le respect de la dignité et des droits. Cet observatoire susciter un dialogue public à ce sujet. Il fait notamment un rapport annuel.</p>
Ziel	Le respect des droits des personnes en situation de pauvreté est mieux appliqué.
Zuständigkeit	Confédération, associations de défense des droits humains, associations dans lesquelles les personnes en situation de pauvreté s'expriment
Umsetzung	Organe de suivi de la Stratégie de lutte contre la pauvreté en collaboration avec la future Institution suisse pour les droits humains et avec la CSIAS.
Finanzierung	Confédération
Evaluation	

3. Une stratégie globale et cohérente de lutte contre la pauvreté

Le mandat de projet « Stratégie de lutte contre la pauvreté » prévoit de « s'aligner » sur les objectifs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale adoptés par le Conseil européen en décembre 2000 à Nice ». Plusieurs de ces objectifs n'ont pas encore été travaillés dans le cadre de cette Stratégie. Nous proposons donc plusieurs directions dans lesquelles cette Stratégie pourrait avancer.¹⁴

Le dossier « Refuser la misère, un chemin vers la paix » présenté à la Présidente de la Confédération le 17 octobre 2007 reprend un concept développé dans le rapport Wresinski « Grande pauvreté et précarité économique et sociale », celui de politique globale et cohérente. Il comprend 14 propositions dont la dernière s'exprime ainsi :

14. Développer ces mesures dans le cadre d'une politique cohérente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale prenant en compte l'ensemble de la famille et tous les domaines de la vie.

Prendre en compte tous les domaines de la vie (globalité).

Plusieurs domaines de la vie ne sont pas encore pris en compte de façon suffisante dans les travaux menés jusqu'à présent dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté. Ils n'ont pu être abordés dans le présent rapport, car ils demandent un investissement d'étude et de consultation de personnes en situation de pauvreté qui dépassait largement le temps et les moyens dont nous disposions. Lors des réunions de travail que nous avons faites avec les personnes en situation de pauvreté et d'autres membres d'ATD Quart Monde, nous avons établi la liste suivante :

Deux questions demandent un large débat dans la société :

- l'amélioration de l'accompagnement social (proposition P6)
- la place des personnes socialement défavorisées dans le monde du travail (cette proposition a été faite dans le dossier remis le 17 octobre 2007 à la Présidente de la Confédération, proposition 9).

D'autres questions devraient être abordées dans le cadre de cette Stratégie de façon approfondie en partenariat avec les personnes en situation de pauvreté :

- La protection du droit de vivre en famille et la situation des enfants placés dans une institution ou une famille d'accueil
- Les dettes des personnes en situation de pauvreté (prévention et sortie des dettes)
- L'accès à un logement permettant de vivre en famille
- L'accès aux soins de santé, et particulièrement l'accès aux soins dentaires.
- L'accès à la justice
- L'accès à la culture, aux sports, aux loisirs et aux vacances.
- L'accès aux nouvelles technologies de l'information

¹⁴ Le « Projets de principes directeurs sur extrême pauvreté et droits de l'homme » proposé au Conseil des droits de l'homme de l'ONU en 2006 présente également une politique globale et cohérente.

Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Contribution d'ATD Quart Monde

Assurer la cohérence de cette Stratégie

Trois propositions nous semblent essentielles pour assurer cette cohérence :

- un organe de suivi de la Stratégie doit assurer la continuité et l'efficacité de la réflexion et de l'action menée. Il se trouve dans l'administration fédérale, probablement à l'OFAS, mais garde des contacts étroits (comme actuellement) avec d'autres offices fédéraux comme le seco ou le BBT, avec les cantons, les villes et les communes.
- L'ensemble des acteurs de la société civile sont associés à la réussite de cette Stratégie. notamment les syndicats, le patronat, les Églises et autres communautés religieuses, les associations, les professionnels de l'action éducative, sanitaire et sociale, les fondations.
- Les associations dans lesquelles les personnes en situation de pauvreté s'expriment ont une place centrale dans le suivi de cette Stratégie et sont reconnues comme jouant un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté.

* * *